



Mise à pied au retour de mon arrêt

Par **lohan**, le **21/11/2008 à 12:31**

Bonjour,
Depuis quelques mois , ma collègue de travail me mène la vie dure : elle fouille dans ma messagerie, elle me parle mal, elle va voir les chef pour leur dire que je fais des conneries dans mes dossiers...
je suis allée à la médecine du travail qui m'a mis en inaptitude temporaire et j'ai été arrêté 1 mois.
Hier je suis retourné au travail. mon boss m'a remis en main propre une mise à pied conservatoire et me convoque à un entretien en vue d'un licenciement mercredi prochain. Il dit que la situation entre l'autre folle et moi ne peut pas durer, que mon arrêt de travail a foutu "la merde" dans le service et que c'est pour cela qu'il me mettait en mise à pied.
il me pousse quand même à la démission car dans un cabinet comptable on ne licencie pas
Le mise à pied est elle justifiée ?
Qu'est ce que je peux faire ?
Merci de votre aide
Virginie

Par **Visiteur**, le **22/11/2008 à 20:19**

bonsoir,
néternel problème des cabinets comptables !
justifiée ou pas.. ils ont décidé de vous licencier..... alors que vous dites qu'ils ne licencient pas.....
quelle est votre ancienneté par rapport à votre collègue ?

Par **lohan**, le **24/11/2008 à 10:08**

Bonjour,
Elle est plus ancienne que moi.
Ils ont peut être décidé de se débarrasser de moi mais je ne me laisserai pas faire.
D'une part, on ne met pas un salarié en mis à pied à cause d'un arrêt de travail
D'autre part, j'ai cru comprendre qu'une mise à pied conservatoire est

liée à une faute grave , une mésentente entre salarié n'est pas une faute grave mais une cause réelle et sérieuse.
C'est bien ça ?
Merci

Par **Visiteur**, le **24/11/2008** à **13:04**

bonjour,
entre la théorie et la pratique.. il y a un grand fossé....
je vous invite à lire ou a relire ce post : <http://forum.juritravail.com/mise-a-pied-conservatoire-vt10535.html>
quant à votre licenciement, je pense malheureusement que vous n'y échapperez pas à moins d'un miracle....
c'est après demain votre entretien ?
tenez nous au courant des suites que votre patron va donner.